



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juin 2015**

L'an deux mil quinze, le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

Etaients Présents : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Andrée GERLAND, Annette HENault, Evelyne SANsIQUIER, Catherine TARDY, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

Absent : M. Wilfried CHARLES.

Excusés : MM. Yannick JAUCEN, Achille NTZANIS.

Secrétaire de séance : Mme Corinne BOND.

Assistent : Mmes Claudette HEBRAS et Madeline TROMAS, secrétaires de la collectivité.

Les comptes-rendus du 25 mars 2015 et du 28 avril 2015 sont approuvés à l'unanimité.

AMENAGEMENT CENTRE BOURG

La commission voirie-urbanisme s'est réunie le lundi 08 juin pour faire le point sur les offres reçues des 5 bureaux d'études consultés à savoir : BET TOUCHARD, ABSCISSE, COE, PLAN URBA SERVICES et l'ATD, seulement quatre ont répondu à la consultation. En effet l'ATD n'a pas remis de proposition. La commission a décidé de différer son avis et se réunira à nouveau le 01 juillet à 18h pour faire son choix.

1/10-06-2015 RECONDUCTION DU CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES SITE INTERNET MAIRIE

Mme TUCHOLSKI présente les statistiques du site internet. Le site semble aujourd'hui correspondre aux besoins et de nouvelles fonctionnalités sont régulièrement proposées gratuitement (covoiturage, démarches en ligne, newsletter etc...).

Monsieur le Maire propose de renouveler l'abonnement à RESEAU DES COMMUNES pour le modèle REFERENCE soit un coût annuel de 471,24 €. En effet ce contrat de prestations arrive à échéance et une reconduction du contrat est à réaliser à compter du 10 juin 2015. La durée du renouvellement est fixée à 3 ans.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée cette reconduction.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- ***de renouveler le contrat de prestations de services pour le site internet de la mairie.***
- ***d'autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

2/10-06-2015 : RENOUELEMENT CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention d'occupation précaire du local coiffure sis Place de la Poste est arrivé à échéance le 31 mai dernier. Il propose de reconduire cette convention dans les mêmes termes à compter du 1^{er} juin 2015. La durée de cette convention est de 1 an à raison de 324.67 euros mensuel.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *de renouveler la convention d'occupation précaire pour le local coiffure Place de la Poste.*
- *d'autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

3/10-06-2015 : GARANTIE D'EMPRUNT : CONTRAT DE PRET N°35167 ENTRE HABITAT DE LA VIENNE ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter la présente garantie dans les conditions fixées ci-dessous suite à la demande de HABITAT DE LA VIENNE par courrier du 28 mai 2015 :

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de Prêt n°35167 annexe signé entre Office Public de l'Habitat de la Vienne, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 : l'assemblée délibérante de Fleuré accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 350 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°35167, constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *de se porter garant du contrat de prêt n°35167,*
- *d'autorise le maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.*

4/10-06-2015 : EFFACEMENT DE DETTE

Monsieur le maire expose au conseil que l'état des restes fait apparaître une recette irrécouvrable du fait notamment d'une liquidation judiciaire rendue par le tribunal de commerce de Poitiers le 24 juillet 2009, recette dont le receveur municipal demande l'effacement de la dette.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'effacer la créance de 71.90€ euros relatif à de la cantine scolaire.
- d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6542 « créances éteintes » pour un montant de 71.90 € du budget de la commune.

5/10-06-2015 : AUTORISATION D'ENCAISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société PEDAGOFICHE a réalisé un remboursement de 250 euros par chèque.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *d'autoriser le maire à émettre le titre correspondant à l'encaissement de cette somme au budget communal 2015.*

6/10-06-2015 : RECONDUCTION MISSION FACULTATIVE CNRACL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil d'administration du Centre de Gestion dans sa séance du 22 décembre 2014 a décidé la reconduction de la mission facultative d'intervention sur les dossiers CNRACL pour les collectivités et établissements publics qui le souhaitent.

Conformément à la convention conclue entre le Centre de Gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations en mars 2015, il est proposé la signature d'une nouvelle convention à compter du 01/01/2015 jusqu'au 31/12/2017.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *de reconduire cette mission,*
- *d'autoriser le Maire à signer la convention.*

7/10-06-2015 : RENOUELEMENT MISE A DISPOSITION AGENT COMMUNAUTAIRE

Monsieur le maire rappelle qu'un agent communautaire est mis à disposition de la commune depuis le 01 avril 2015. Il précise que pour des raisons administratives liées à la publication du poste, à des congés annuels il doit prolonger de 3 mois cette mise à disposition.

Le conseil municipal suit l'avis de monsieur le Maire et émet un avis favorable pour un renouvellement de mise à disposition de 3 mois. Celle-ci débutera le 01 juillet et se terminera le 30 septembre prochain.

Monsieur le Maire informe que cette procédure fera l'objet d'un passage en CAP auprès du Centre de Gestion de la Vienne.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *de renouveler la mise à disposition de l'agent,*
- *d'autoriser le Maire à signer les pièces afférentes à cette mise à disposition*

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des questions diverses suivantes :

Location salle René TAUDIERE Monsieur le Maire informe l'assemblée que des administrés de la commune avaient réservé la salle René TAUDIERE pour un vin d'honneur de mariage. Ils ont décidé d'annuler la location moins d'une semaine avant la manifestation car la météo était clémente. Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil quant à l'encaissement ou non de la participation de 115euros (application du règlement). Le conseil souhaite à l'unanimité que le règlement soit appliqué.

Construction JAMMET

Monsieur le Maire fait part de la construction du nouveau siège social de l'entreprise JAMMET sur la commune. Ce projet de 1,2 millions d'euros est porté par la Communauté de Communes des Vallées du Clain sous forme de crédit-bail.

Travaux connexes

Monsieur le maire informe le conseil que pour les travaux connexes la commission d'appel d'offres s'est réunie. 5 entreprises ont répondu pour le lot 1 et 4 entreprises ont répondu pour le lot 2. Le bureau d'études ABSCISSE analyse actuellement plus précisément les offres reçues. Une rencontre avec le bureau d'études et la commission d'appel d'offres aura lieu le 17/06 à 16 h en mairie.

Stade

L'ATD et l'entreprise qui suit les travaux du stade préconisent quelques travaux supplémentaires à savoir :

- mettre de la terre à certains endroits
- mettre du gazon
- changer les poteaux de buts

L'entreprise POITOU HYDROCULTURE propose un vertidrainage des 2 terrains.

Les travaux redémarreront 2eme quinzaine de juin.

Tour Poitou Charentes

Le Tour Poitou Charentes sera sur la commune le 28/08/15. Pour l'organisation une 15aine de signaleurs doit être trouvée avant le 21 juin prochain.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h44